

## Voyages vers la Tunisie: la procédure de passage en douane en 5 minutes



APS PHOTOS © 2017

ALGER - La durée de procédure de passage en douane des voyageurs par route vers la Tunisie est passée à cinq (5) minutes au maximum contre 30 minutes au minimum auparavant, grâce à la mise en place d'un dispositif en ligne pour les formalités par les douanes algériennes, a indiqué à l'APS le directeur de la communication de la Direction générale des douanes (DGD),

Djamel Brika.

La DGD a mis en place une application sur son site web (<http://www.douane.gov.dz/Informations%20aux%20voyageurs.html>), depuis le 18 juin en cours, qui fournit un formulaire que les voyageurs peuvent remplir et imprimer à domicile, avant de le présenter lors de leur passage aux postes frontaliers, explique le même responsable.

Cette facilitation intervient en remplacement de l'ancienne procédure à travers laquelle ce titre de passage en douane était établi par les douaniers au niveau de la frontière, "ce qui prenait beaucoup de temps et donnait lieu à de longues files d'attente", relève-t-il, ajoutant que ce service en ligne figure parmi les démarches engagées par les douanes en vue de faciliter davantage les déplacements des voyageurs.

A cet effet, la DGD appelle les voyageurs concernés à adopter cette démarche pour une plus grande efficacité et fluidité au niveau des postes frontaliers: "Ceux qui sont encore adeptes de l'ancienne méthode peuvent retarder ceux qui optent pour le document en ligne. Il est donc important qu'un maximum de personnes adopte la procédure en ligne".

D'autre part, un formulaire en ligne est spécialement dédié aux personnes à mobilité réduite, qui, une fois présenté aux douanes, leur ouvre un passage par un couloir qui leur est réservé.

Le titre de passage en douane est un document comportant un ensemble d'informations concernant le voyageur et le véhicule qu'il conduit, et permet ainsi aux véhicules algériens, déjà apurés des droits et taxes à leur achat, de sortir et de rentrer sans procédure de dédouanement.

Ce titre de passage à présenter à la frontière à la sortie et au retour au territoire national "permet également d'avoir une traçabilité des véhicules traversant la frontière, évitant que des fraudes prennent forme en vérifiant que le véhicule qui sort soit celui qui revient au pays", explique M. Brika.

### **Des formalités de passage en douane à bord des navires**

D'autre part, il a été mis à la disposition des voyageurs véhiculés, entrant au territoire national par bateau, un titre de passage en douane à bord du navire, fait savoir le même responsable.

"Les nationaux non-résidents en visite en Algérie accomplissent, dorénavant, la procédure de passage en douane à bord du navire à l'arrivée mais également au départ", ajoute-t-il, rappelant que les formalités de sortie du véhicule se faisaient auparavant au niveau de la gare maritime.

Des brigades navigantes de douaniers se trouvent ainsi à bord des navires en vue d'établir les déclarations des véhicules des passagers venant en Algérie

"Les voyageurs ont, généralement, 18 heures de traversée. Nous avons donc décidé qu'ils fassent les formalités nécessaires à bord du navire pour leur faire gagner du temps", selon lui.

Voulant être de plus en plus proche du citoyen, la Direction générale des douanes prône la pleine utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'instauration d'un contact permanent avec le public, en amplifiant sa présence sur les réseaux sociaux.

Disposant d'un compte tweeter, d'une application pour smartphone, d'un compte Facebook et de la Douane-TV sur Youtube, elle poste régulièrement des tutoriels vidéos informatifs et explicatifs des procédures douanières, et ce, en arabe, en français et, prochainement, en anglais.

Cette institution compte lancer une autre page Facebook intitulée "Mon voyage avec la douane" et prévoit un autre numéro vert pour plus d'explications aux citoyens.

Dernière modification le : mardi, 27 juin 2017 12:17

